
Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 23 août 2021 à 20 h par voie de vidéoconférence, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Claude Dalpé, Mario Lemay et Normand Varin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général

M^e Nathalie Deschesnes, greffière

L'original de l'avis de convocation et de l'avis de notification sont déposés aux archives.

La séance débute à 20 h.

21-455

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE
1.1 RÉFLEXION

21-455 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADMINISTRATION

3. SERVICE DES FINANCES

4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES

21-456 5.1 ANNULATION DU REJET DES SOUMISSIONS ET ADJUDICATION – TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'ÉGOUTS, D'AQUEDUC ET DE FONDATION DE RUE – RUE DENISE-COLLETTE – PROJET SI-21-201

21-457 5.2 PROVISION – GESTION DU PROJET CONCERNANT LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'ÉGOUTS, D'AQUEDUC ET DE FONDATION DE RUE SUR LA RUE DENISE-COLLETTE – PROJET SI-21-201

6. SERVICE DE L'URBANISME

7. SERVICE DES LOISIRS

8. RÈGLEMENTS

9. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

10. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE
21-458 12.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-456

ANNULATION DU REJET DES SOUMISSIONS ET ADJUDICATION – TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'ÉGOUTS, D'AQUEDUC ET DE FONDATION DE RUE – RUE DENISE-COLLETTE – PROJET SI-21-201

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions publique concernant des travaux d'infrastructures d'égouts, d'aqueduc et de fondation de rue sur la rue Denise-Collette (boucle G3), projet SI-21-201;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 8 juin 2021 conformément à la loi;

ATTENDU QUE sept (7) soumissions ont été déposées;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie, à la demande du promoteur de ce projet, 9380-7006 Québec inc. (Pilon/Prével) qui indiquait alors ne pas vouloir réaliser son projet, a rejeté à toutes fins que de droit, toutes les soumissions déposées pour ces travaux d'infrastructures, projet SI-21-201, par la résolution 21-427 adoptée lors de la séance du conseil municipal tenue le 16 août 2021;

ATTENDU QUE le promoteur 9380-7006 Québec inc. (Pilon/Prével), le 18 août 2021, s'est ravisé et a informé la Ville qu'il était en mesure de procéder à ces travaux d'infrastructures;

ATTENDU QUE la période de validité des soumissions est de 90 jours à compter de la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 6 septembre 2021, ce qui permet toujours d'accorder un contrat pour le prix soumis;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs ;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

DE rescinder la résolution 21-427 adoptée lors de la séance du conseil municipal tenue le 16 août 2021 et de la remplacer par la présente;

D'adjuger le contrat numéro SI-21-201 concernant les travaux d'infrastructures d'égouts, d'aqueduc et de fondation de rue sur la rue Denise-Collette (boucle G3), conjointement avec le promoteur 9380-7006 Québec inc. (Pilon/Prével), au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise 175784 Canada inc. (Bricon), située au 585, rue Sagard, Saint-Bruno-de-Montarville, Québec, J3V 6C1, conformément aux documents de la soumission déposée le 8 juin 2021, pour un montant de 595 239,74 \$, toutes taxes comprises, le tout conditionnellement au dépôt, au plus tard le 3 septembre 2021, des sommes et garanties financières exigibles par la Ville de Sainte-Julie, ainsi qu'à la réception des approbations requises;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Julie et 9380-7006 Québec inc. (Pilon/Prével), le tout selon les modalités prévues au devis, et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire;

De répartir les coûts relatifs à ces travaux conformément au protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Julie et 9380-7006 Québec inc. (Pilon/Prével).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-457

PROVISION – GESTION DU PROJET CONCERNANT LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'ÉGOUTS, D'AQUEDUC ET DE FONDATION DE RUE SUR LA RUE DENISE-COLLETTE – PROJET SI-21-201

ATTENDU l'adjudication du contrat concernant les travaux d'infrastructures d'égouts, d'aqueduc et de fondation de rue sur la rue Denise-Collette, dans le cadre du projet SI-21-201, conjointement avec le promoteur 9380-7006 Québec inc. (Pilon/Prével), à l'entreprise 175784 Canada inc. (Bricon), pour une somme de 595 239,74 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 10 % pour des travaux imprévus, représentant une somme de 59 523,97 \$, portant la dépense autorisée à 654 763,71 \$;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation du directeur général avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que le directeur général informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-458

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 20 h 06.

ADOPTÉE UNANIMEMENT